



MESURE

« DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE »



Soutien à la pratique du covoiturage

Ambitions

- Couvrir le territoire par des **schémas départementaux** de covoiturage et augmenter le nombre d'aires de covoiturage (+ 10 à 15 par département)
- Développer des **lignes de covoiturage** (1 par département)
- Soutenir les **expérimentations de voies réservées**
- Renforcer les **campagnes d'animation et d'incitation financière** (1€/1€ - mesure 8 du plan covoiturage)

Le covoiturage fait l'objet d'une politique prioritaire du Gouvernement et d'un plan national covoiturage du quotidien.

Public cible : Principalement les AOM et les gestionnaires de voirie

Interlocuteurs

- Préfectures de département et DDT
- Cellules régionales France Mobilités



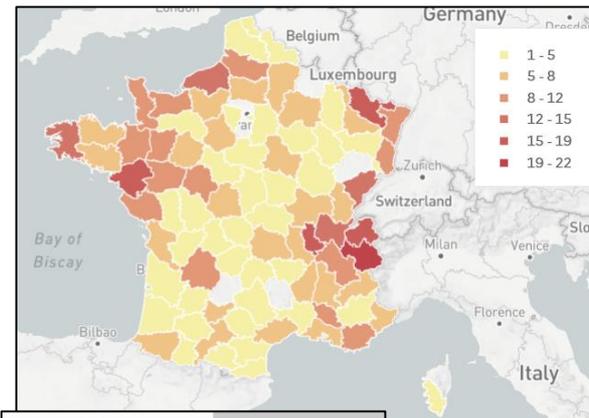
Covoiturage

Bilan de la mesure

En 2024 :

- **359** candidatures pour **28,4M€** d'aide demandée
- **276** projets lauréats pour **15,6M€** d'aide attribuée

541 projets financés sur 2023-2024 :



974 - La Réunion	3
971 - Guadeloupe	2
988 - Nouvelle-Calédonie	2



87

lignes de
covoiturage

80

arrêts d'auto-
stop

140

campagnes
d'incitation
financières

192

aires de
covoiturage

15

campagnes de
com-
munication

19

études ou
documents de
planification

14

Plateformes
de mise en
relation

Aucune
Voies

réservées ou
dispositifs
de comptage



Mobilités rurales



Covoiturage

Perspectives sur les mesures (mobilités rurales et covoiturage)

- Poursuivre la **dynamique** de fin d'année 2024
- Soutenir autant que possible les **projets structurants** (en matière d'échelle territoriale, de nombre d'utilisateurs, d'inscription dans une stratégie globale et intermodale)
- **Communiquer** sur les projets et **valoriser** les réussites afin d'encourager les territoires qui chercheraient à se lancer (via la Journée mobilités rurales du 2 juin, via la plateforme France Mobilités, ...)
- ... afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement en matière de **transition écologique des mobilités** et de **déploiement de services de mobilité durables adaptés aux besoins locaux**